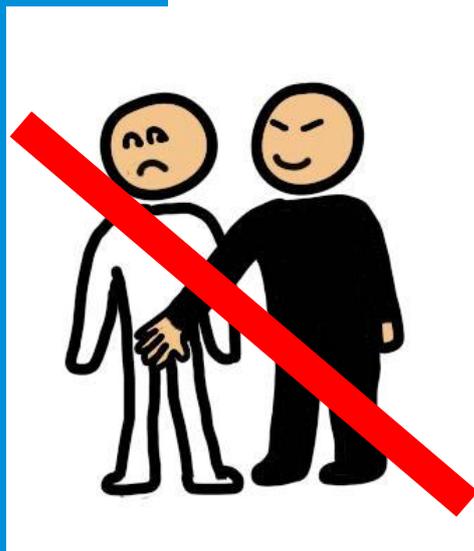


## Les violences sexistes et sexuelles, c'est interdit.



facile à lire  
et à comprendre





## Qui lit ce livret ?



Ce **livret** est pour tout le monde à l'**UFCV**.

Ce livret est pour les personnes qui travaillent à l'UFCV

- Les salariés
- Les volontaires
- Les stagiaires
- Les bénévoles



Ce livret est aussi pour les personnes inscrites à l'UFCV.

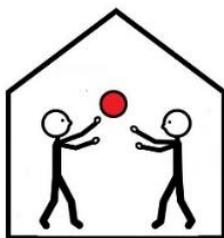
Les vacanciers  
en situation  
de handicap



Les enfants  
en colonie  
de vacances



Les  
enfants  
en centres  
de loisirs



Les jeunes et adultes  
en formation



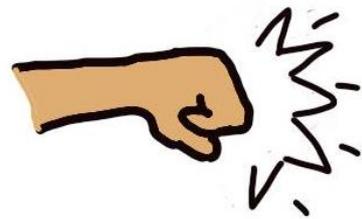
Nous voulons que tout le monde comprenne ce livret.

Alors nous avons écrit un **livret**  
facile à lire et à comprendre.



# Les violences sexistes et sexuelles, c'est quoi ?

La violence, c'est quand une personne veut faire du mal à une autre personne.



C'est quoi, une violence sexiste ou sexuelle ?

C'est quand une personne fait du mal avec des mots, un comportement ou un contact sexuel.



Ça abime la personne.

Ça abime son corps.

Ça abime dans sa tête.



Ce n'est pas normal.

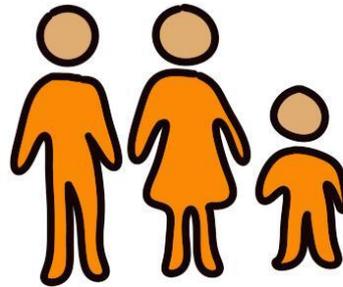
C'est interdit par la loi.



## Qui est concerné ?

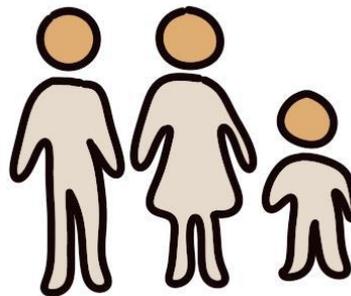
La personne qui fait du mal  
peut être

- un homme
- une femme
- un enfant



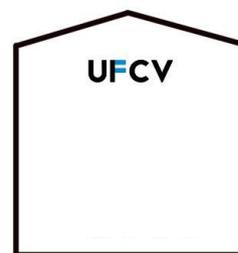
La personne qui subit  
peut être

- un homme
- une femme
- un enfant



Des violences peuvent se passer  
dans beaucoup de lieux.

Des violences peuvent aussi se passer  
à l'UFCV.



C'est interdit par la loi.

Stop aux violences.

Tout le monde doit être en sécurité.



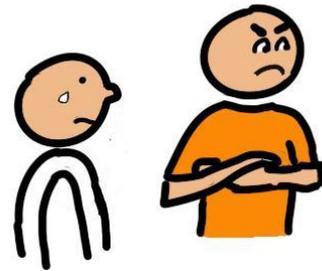
## Les types de violences sexistes et sexuelles

**Une personne dit des paroles et ça me gêne.**

Une personne dit des paroles méprisantes.

Par exemple :

« Les filles sont bêtes. »



Une personne me dit des insultes,

Par exemple :

« Sale PD ! Tapette ! »



Une personne insiste pour que je fasse quelque-chose, comme enlever un habit.



Une personne me menace.

Par exemple :

« Si tu refuses de me faire un câlin, je vais te punir. »



Ces paroles me font du mal.

## Une personne a un comportement qui me gêne.

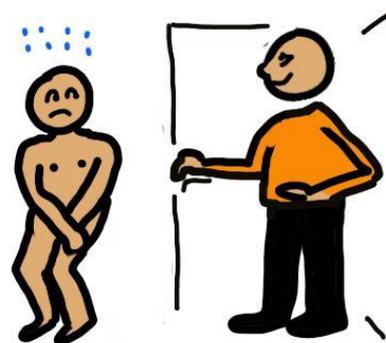
Une personne me montre son sexe, et je ne veux pas.



Une personne me montre des images qui me gênent.



Une personne me regarde quand je suis nu.



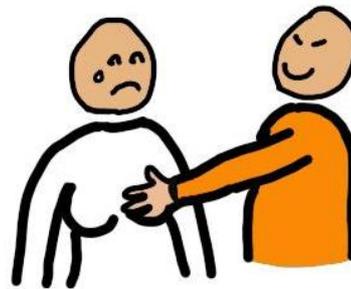
Si ces paroles ou ces comportements arrivent souvent, on appelle ça du **harcèlement**.

**Une personne touche mes parties intimes,  
et je ne veux pas.**

Une personne embrasse ma bouche  
et je ne veux pas.



Une personne caresse mes seins,  
et je ne veux pas.



Une personne touche mes fesses  
ou mon sexe et je ne veux pas.



Quand une personne touche mes parties intimes  
sans mon accord, ça s'appelle un **attouchement**.

Une personne me force  
à toucher son corps  
et je ne veux pas.



Une personne me force à faire l'amour.  
C'est quand le sexe ou un objet est  
dans les fesses, le sexe ou la bouche.  
Si, je ne veux pas, ça s'appelle un **viol**.  
Un viol est un **crime**.



Quand on me touche, si je ne veux pas,  
ça me fait du mal.



Ce n'est pas normal.  
C'est interdit.



La personne qui me force est punie.  
Elle peut aller en prison.



# Je fais partie de l'équipe. Je m'engage.

Je suis professionnel, volontaire, stagiaire ou bénévole à l'UFCV.

Je m'engage à protéger les personnes contre les violences sexistes et sexuelles.

Je fais 6 promesses.



1. Je **respecte** chaque personne.

Je n'abîme pas le corps de l'autre.

Je n'abîme pas l'image de l'autre.



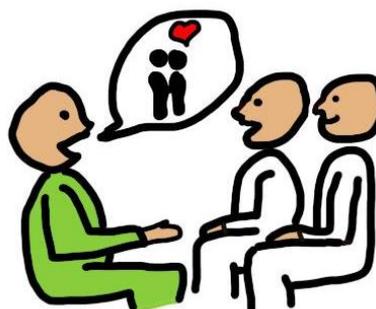
2. Je prépare et anime des **activités** où les **filles** et les **garçons** sont **égaux**.



3. Je parle de la vie affective et sexuelle avec les personnes qui participent aux activités.

On parle du consentement.

Donner son consentement, c'est dire que je suis d'accord.



4. Je mets une **ambiance** sereine dans le groupe.

Je suis à l'écoute de chacun.



5. J'ai suivi une formation.

**Je connais** les différentes formes de violences sexistes et sexuelles.

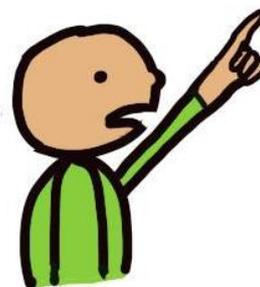
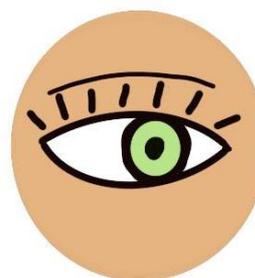
Je sais comment agir dans ma structure.



6. Je suis **très vigilant** sur les violences sexistes ou sexuelles.

Si une personne fait une violence, je dois le signaler à l'UFCV.

J'applique la procédure.



Je m'engage à respecter ces 6 promesses.

Je signe.

# Comment agir ?

## Qui peut signaler ?

Je suis victime ou témoin  
de violences sexistes ou sexuelles.

Ou je veux raconter une situation  
qui m'inquiète.



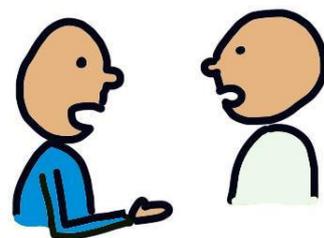
Je suis

- Une personne de l'équipe UFCV
  - salarié
  - volontaire
  - stagiaire
  - bénévole
- Une personne inscrite à l'UFCV
  - à un séjour de vacances
  - à des activités
  - à une formation



J'en parle.

Dans l'association UFCV,  
des personnes sont là pour m'écouter.



## Comment signaler une violence ?

Je vais sur le site internet <https://www.ufcv.fr>.



Je clique

sur « **Nos engagements** »  
puis sur « **Lutte contre les violences sexistes et sexuelles** ».

OU

J'écris un mail à [cellulevss@ufcv.fr](mailto:cellulevss@ufcv.fr).

J'écris mon message.

Je raconte ce qui s'est passé.

Si je veux, j'écris mon nom.

Ce n'est pas obligé.

Je dois écrire mon adresse mail  
ou mon numéro de téléphone.



Mon signalement reste secret.

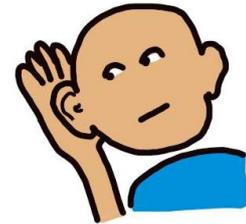
Mes collègues ne sont pas au courant.



## Que se passe-t-il après un signalement ?

Dans l'association UFCV,  
des personnes m'écoutent.

On les appelle la **cellule d'écoute**.



### 1. Une personne de la cellule d'écoute me contacte.

Une personne me contacte 2 ou 3 jours après

- par téléphone
- OU par mail

Elle m'écoute.

Elle me donne des conseils  
et m'explique les étapes à venir.



### 2. La personne de la cellule d'écoute se renseigne.

Elle me tient au courant.



### 3. La direction décide.

La direction décide ce qui va se passer

- pour l'agresseur
- pour la victime

La direction protège toutes les personnes.



## Qui a écrit ce livret ?

L'association U F C V a décidé de faire ce livret.

Manuelle Couchoud a rédigé ce livret.

Elle a écrit avec la méthode FALC.

FALC, ça veut dire facile à lire et à comprendre.

Pour écrire en FALC, on applique environ 60 règles, comme

- utiliser des mots simples
- faire des phrases courtes
- mettre une image à chaque paragraphe
- n'écrire que les informations essentielles

Manuelle Couchoud a dessiné les pictogrammes.

ARASAAC a dessiné les pictogrammes de la page 2.

Des travailleurs d'ESAT ont vérifié que le livret est facile à lire et à comprendre.

- L'ESAT Maniban, de l'association L'Arche en Pays Toulousain
- L'ESAT Château Blanc, de l'association RESO

Des personnes de l'UFCV ont vérifié ce qui est écrit.

L'ensemble des titres ou désignations mentionnés dans les présents statuts sont rédigés sous la forme neutre du masculin, conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française. Ils concernent néanmoins de manière parfaitement identique le public masculin comme féminin.



**UFCV**

Septembre 2024